



## Attestation d'engagement

Rappel des modalités d'engagement :

- . L'enseignant.e contacte l'animateur.trice 8 jours avant la date fixée du parcours pour convenir du lieu et horaire du rendez-vous.
- . Elèves, enseignant.e.s et accompagnateur.trice.s rejoignent l'animateur.trice au point de rendez-vous et à l'horaire convenu préalablement pour effectuer le parcours.
- . L'accompagnement des élèves est sous la responsabilité du.de la chef.fe d'établissement et des enseignant.e.s. Il doit être effectué en respectant les règles de sécurité en vigueur.
- . En cas de désistement, l'enseignant.e en informe le CAUE 93 dans un délai de 72 heures minimum avant la date fixée du parcours. L'enseignant.e s'engage à fixer une nouvelle date avec l'animateur.trice et à en informer le CAUE 93.
- . Dans le cas d'annulation, en raison d'intempéries, au sens des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, entraînant des risques graves et un arrêt prolongé des transports, le chef d'établissement s'engage à en informer le CAUE 93 et l'animateur.trice. Le CAUE 93 proposera de programmer un nouveau rendez-vous.

Nom et prénom :

J'ai pris connaissance des conditions d'engagement

Signature de l'enseignant.e :

Nom et prénom :

Validation du.de la chef.fe d'établissement : Favorable : OUI / NON

Signature et cachet de l'établissement :